

ALS, droit ou pas?

Par **SokEttE**, le **09/07/2009** à **01:51**

Saloute tous le monde!

Donc voilà j'ai une petite question à poser, je suis donc étudiante en droit, je suis dans l'obligation de prendre un logement sur Nancy, puisque sinon j'ai une heure de train pour retourner chez moi donc c'est pas top du tout, je suis dans une résidence du CROUS, je vais payer 243,50 euros pour un logement de 15m², pour moi c'est suffisant.

J'aimerais bénéficier de l'ALS, ma mère touche des allocations familiales, et l'APL.

J'ai 20 ans donc je ne suis plus à sa charge pour l'allocation familiale.

Mais si je demande l'ALS comment cela se passe? Ma mère va t-elle perdre quelque chose? Est ce qu'elle bénéficiera toujours de ses APL?

Et petite question: comment trouvez vous votre logement, je sais qu'il y a déjà quelques postes dessus, mais j'ai passé mon temps à chercher un logement sur Nancy, beaucoup de résultats, mais aucun logement disponible pour Septembre, or je me vois mal le prendre en août et payer un mois dans le vent alors que je ne suis pas sur Nancy!

Par **Morsula**, le **09/07/2009** à **14:09**

Bonjour,

Ta mère bénéficiera toujours de son APL mais vu que tu n'es plus à sa charge elle perdra ce qu'elle touche pour toi. Quant à toi, pour avoir droit à l'ALS il faudra faire un dossier auprès de la CAF, dossier à faire en ligne. Je pense qu'on t'explique tout ça quand tu feras tes papiers pour le logement.

Moi je suis en chambre universitaire donc l'ALS je ne la touche pas, elle est déduit du montant de mon loyer.

Par **SokEttE**, le **09/07/2009** à **16:56**

Ok d'accord, mais elle ne touche plus les allocations familiales pour moi puisque j'ai 20 ans , donc elle perdra quoi?

Par **jeeecy**, le **09/07/2009** à **19:26**

;)

rien dans ce cas là Image not found or type unknown

Par **SokEttE**, le **10/07/2009** à **00:32**

:))

Merci pour votre aide Image not found or type unknown